

Contactez un conseiller-technicien

Des informations sur les aides

subventions, primes, prêts, crédit d'impôt...

Des conseils pour vos travaux

visites à domicile, préconisations de travaux, chiffrage, analyse des devis...

Une assistance pour vos démarches

recherche de financements, constitution et dépôt des dossiers, suivi des paiements...

Marche à suivre

- **Contactez SOLIHA**
permanences, téléphone, bureau, mails...
- **Vérification de l'éligibilité**
niveau de ressources, nature des travaux
- **Visite à domicile**
état des lieux, conseils techniques
- **Collecte des devis**
sollicitation des entreprises (par le propriétaire)
- **Constitution des dossier de financement**
sollicitation des financeurs, montage administratif
- **Validation des accords et démarrage des travaux**
présentation des dossiers aux financeurs, validation du plan de financement définitif
- **Suivi des paiements**
collecte des factures, déclenchement des paiements

Renseignez-vous gratuitement

- Des factures d'énergie à diminuer ?
- Un logement à adapter ?
- Un habitat dégradé ou insalubre à rénover ?
- Un logement vacant à réhabiliter ?

Lors des permanences

Tous les vendredis de 9h à 12h30

**au Guichet Unique
32, boulevard Chasles
28000 CHARTRES**

Ou directement :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
02.37.20.08.58

**36, avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT**

hd28@hd28.fr



2016-2021

O P A H

OPERATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



**AMÉLIORATION DE L'HABITAT
DES AIDES POUR VOS TRAVAUX**

Economies d'énergie



Adaptation



Projets locatifs



Habitat dégradé



Renseignez-vous dès maintenant !

Le territoire concerné

Chartres Métropole



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévoit la réhabilitation de près d'une centaine de logements par an !

Il s'agit d'accompagner efficacement les propriétaires dans leur projet de travaux par le biais d'aides financières incitatives de Chartres Métropole avec l'association de différents partenaires : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et les caisses de retraite.

Les conditions principales

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par un professionnel
- Conditions de ressources pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement de 9 ans pour les propriétaires bailleurs
- Gain énergétique supérieur à 25% pour les travaux de rénovation thermique par rapport à la situation avant travaux (35% pour les propriétaires bailleurs)

Les travaux subventionnables

-  **Travaux liés aux économies d'énergie**
isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...
-  **Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie**
adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
-  **Réhabilitation de logements locatifs**
amélioration énergétique, logements dégradés, vacants...
-  **Gros travaux de réhabilitation**
logements dégradés, tous corps d'état

Attention !

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de toutes les subventions sollicitées.

Des subventions pour vos travaux

Propriétaires occupants*

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources.

Economies d'énergie

ANAH
25% à 50% dans la limite de 20 000 € de travaux HT

Aide Habiter Mieux
10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000 €

Chartres Métropole
5% à 20% du reste à charge

Adaptation

ANAH
35% ou 50% dans la limite de 20 000 € de travaux HT

Chartres Métropole
5% à 25% du reste à charge

Habitat très dégradé

ANAH
50% dans la limite de 50 000 € de travaux HT

Chartres Métropole
25% de la dépense HT retenue par l'ANAH

Autres financements

- Caisses de retraite
- Conseil Départemental
- Eco-prêt à 0%
- Crédit d'impôt...

Propriétaires bailleurs*

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué.

Projets locatifs

ANAH
25% ou 35% dans la limite d'un volume de travaux subventionnables

Chartres Métropole
5% ou 10% de la dépense HT retenue par l'ANAH

Aide Habiter Mieux
1 500 € par logement si gain énergétique > 35%

Autres financements

Loi Boorlo «Ancien»
Dispositif de déduction de 30% à 60% de son revenu brut foncier

* Selon les réglementations en vigueur



Le programme Habiter Mieux, un vrai coup de pouce pour vos travaux de rénovation thermique !

Habiter Mieux, c'est un dispositif d'aides financières exceptionnelles pour améliorer la performance énergétique des logements :

- pour bien se chauffer, améliorer son confort
- pour réduire les factures d'énergie

